

Résumé de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé

Programme de maîtrise en droit et politiques de la santé, Faculté de droit

Juin 2017

Description sommaire du programme

Créé en 1982 sous le vocable de *maîtrise en droit de la santé* et devenu en 2002 la *maîtrise en droit et politiques de la santé (DPS)*, le programme est sous la responsabilité exclusive de la Faculté de droit. Il est le seul programme du genre au Québec et au Canada.

Depuis son origine, la clientèle de la maîtrise en DPS est interdisciplinaire, accueillant deux types d'étudiants, soit des juristes et des professionnels du domaine de la santé et des services sociaux. La clientèle de juristes est constituée de jeunes diplômés du baccalauréat en droit ou de nouveaux membres du Barreau ainsi que d'avocats d'expérience déjà engagés dans une pratique active. Les professionnels du domaine de la santé et des services sociaux, quant à eux, doivent détenir un grade de 1er cycle et posséder une expérience professionnelle jugée valable et pertinente dans ce domaine. On trouve ainsi parmi cette clientèle des médecins, des infirmières, des administrateurs du réseau de la santé, des travailleurs sociaux, des physiothérapeutes et d'autres professionnels de la santé et des services sociaux.

La maîtrise en DPS compte 45 crédits et comporte deux cheminements : un cheminement de type cours et un cheminement de type recherche. Le diplômé, quel que soit son cheminement, reçoit le grade de Maître en droit (LL. M.). Le cheminement de type cours est offert au campus de Sherbrooke à temps complet et à temps partiel ainsi qu'au campus de Longueuil, à temps partiel seulement. Ce cheminement comporte 27 crédits obligatoires, incluant un essai de 10 crédits (pour les juristes) ou de 7 crédits (pour les non-juristes), et 18 crédits à option. Le cheminement de type recherche est offert seulement à temps complet au campus de Sherbrooke. Il comporte 30 crédits obligatoires, incluant un mémoire de 24 crédits, et 15 crédits à option.

Diplôme de 2e cycle en DPS

Pour faire un portrait de la maîtrise en DPS, il a été nécessaire de prendre en compte le diplôme de 2^e cycle. En effet, le programme de maîtrise en DPS est construit en « poupée russe » avec le diplôme. Ce dernier compte 30 crédits de cours. L'étudiant non juriste doit cumuler 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option, tandis que l'étudiant juriste doit faire 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Les étudiants du diplôme

et de la maîtrise suivent les mêmes cours durant leur parcours d'études. Tous les crédits du diplôme sont reconnus dans le programme de maîtrise. Les objectifs généraux du diplôme et de la maîtrise sont identiques. Les objectifs spécifiques sont aussi assez semblables. Initialement, le but du diplôme était de reconnaître la formation des étudiants ayant complété avec succès leur scolarité de maîtrise, mais n'ayant pas soumis leur essai. À ce jour, on constate également l'inverse, c'est-à-dire un certain nombre d'étudiants accédant à la maîtrise après avoir complété leur diplôme.

Membres du comité d'évaluation de programme

Un premier CEP a été constitué à l'automne 2012 et approuvé par le conseil de la Faculté, le 30 octobre 2012. Par la suite, les changements apportés au CEP ont tous été entérinés par le conseil de la Faculté, particulièrement en janvier 2013, à la suite du départ de la Faculté de la professeure Catherine Régis et du désistement de la professeure Geneviève Dufour, désignée initialement comme membre externe. En juillet 2014, la professeure Anne-Marie Savard a repris la présidence du CEP, après le départ de madame Mélanie Bourassa Forcier, quittant la présidence ainsi que la direction des programmes en DPS. Cette dernière a alors été confiée au professeur Robert P. Kouri. Le tableau qui suit présente la composition finale du CEP au moment du dépôt du rapport.

Tableau 1 : Composition du CEP

| | |
|-----------------------------------|---|
| P ^{re} Anne-Marie Savard | Présidente du CEP, professeure et co-directrice des programmes en DPS |
| Pr Robert P. Kouri | Professeur aux programmes en DPS |
| P ^{re} Denise Pratte | Membre externe aux programmes en DPS et professeure à la Faculté de droit |
| M. Michaël Gagnon | Adjoint à la direction des programmes en DPS |
| Mme Michelle Dionne | Chargée de cours aux programmes en DPS |
| Mme Julie Bélisle | Étudiante à la maîtrise en DPS |

Calendrier des travaux

Le processus d'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé a débuté en mars 2013. Cette évaluation a fait l'objet d'un projet pilote dans le cadre de la révision de la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les travaux du comité de la phase préparatoire se sont étalés entre mars 2013 et novembre 2013. L'autoévaluation par le comité d'évaluation de programme (CEP) a été réalisée entre novembre 2013 et octobre 2015. La rédaction de la version finale du rapport d'autoévaluation s'est faite entre mars 2015 et février 2016.

| Tableau 2 : Calendrier des rencontres du CEP Date | Sujet |
|--|--|
| 29 novembre 2013 | Accueil, planification des travaux et premier examen de la pertinence sociale (3 heures) |
| 29 janvier 2014 | Examen de la pertinence (3 heures) |
| 18 mars 2014 | Examen de la pertinence (3 heures) |
| 13 mai 2014 | Examen de la qualité (3 heures) |
| 17 juin 2014 | Examen de la qualité (3 heures) |
| 9 décembre 2014 | Planification du travail collaboratif (1 heure) |
| 5 février 2015 | Tenue du travail collaboratif |
| Février-mars 2015 | Synthèse du travail collaboratif, établir les préoccupations retenues (3 heures) |
| 1er octobre 2015 | Réunion sur la question facultaire portant sur une éventuelle intégration entre les programmes en DPS et le cheminement en DSV |
| Mars 2015 à avril 2016 | Rédaction finale du rapport (échanges courriel) |

L'autoévaluation

Au terme de ce rapport, voici ce que les membres du CEP retiennent comme préoccupations et pistes de solutions pour l'amélioration et le déploiement des programmes de 2^e cycle en droit et politiques de la santé de l'Université de Sherbrooke. Ces préoccupations retenues sont regroupées en trois parties.

PARTIE 1 : PISTES DE SOLUTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME

Considérant :

- Que le programme de maîtrise en DPS s'adresse à une double clientèle, formée de juristes et de non-juristes, et qu'il s'offre sur deux campus différents (Sherbrooke et Longueuil);
- Qu'au fil des ans, le programme a été modifié de manière sporadique et "à la carte", sans que ne soit effectué un véritable travail en profondeur sur le *contenu* et la *structure* du programme, le laissant aujourd'hui sans identité propre (que voulons-nous transmettre ? Qui voulons-nous former ?);
- Qu'il est par ailleurs essentiel, pour attirer un bassin intéressant d'étudiants, qu'un programme de maîtrise soit porteur d'une identité forte.

❖ **Piste de solution 1**

Mandater un comité pour analyser la situation dans le but de définir l'identité du programme, revoir les objectifs de formation à la lumière des travaux du CEP et réévaluer l'offre, le contenu et la structure des activités pédagogiques, tant obligatoires qu'optionnelles.

Considérant :

- Que le programme de maîtrise en DPS s'adresse à une double clientèle, formée de juristes et de non-juristes, et qu'il s'offre sur deux campus différents (Sherbrooke et Longueuil);

- Que de nombreux professeurs et chargés de cours enseignent dans le cadre de ce programme et que ces derniers changent souvent d'année en année;
- Que des recoupements et des redites entre les cours sont encore présents.

❖ **Piste de solution 2**

Favoriser une meilleure cohérence au sein du programme, notamment en organisant des rencontres sur une base régulière (en présentiel ou par visioconférence) entre tous les enseignants au programme et en accordant un rôle plus important au comité de programme.

Considérant :

- Que les points suivants sont ressortis nettement de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en DPS comme des faiblesses eu égard à la qualité de ce programme.

❖ **Pistes de solutions 3**

Mettre en place des stratégies efficaces pour :

- Favoriser une meilleure rétroaction des enseignants sur les travaux et examens des étudiants;
- Assurer l'amélioration et la diversification des pratiques d'enseignement, notamment en introduisant davantage d'aspects pratiques, lorsque cela est possible;
- Varier et mieux adapter les modes d'évaluations des apprentissages avec les objectifs respectifs des activités pédagogiques et éliminer l'arbitraire dans les critères d'évaluation;
- Minimiser les différences entre les campus de Longueuil et Sherbrooke, tout en maintenant un niveau de qualité propre à un programme de 2^e cycle et en s'adaptant aux particularités des clientèles;
- Mieux développer les compétences en éthique et en méthodologie de la recherche.

PARTIE 2 : PISTES DE SOLUTIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT

Considérant :

- Que le recrutement et le taux d'inscription d'étudiants à la maîtrise en DPS, dans les deux cheminement, à Sherbrooke, sont faibles :
- Que le programme pourra difficilement survivre et se développer à terme dans le contexte de cohortes de petite taille;
- Que certains étudiants ont un potentiel et un intérêt en recherche, mais ne sont pas bien orientés lors de l'admission;
- Que, bien que la piste de solution 1 du présent rapport constitue la principale pour réussir à attirer un plus grand nombre d'étudiants à s'inscrire aux programmes en DPS, il en existe d'autres.

❖ **Piste de solution 4**

Introduire un tronc commun de cours pour les deux cheminement à Sherbrooke et amener l'étudiant à choisir son cheminement (cours ou recherche) après un certain nombre de crédits (approximativement 15 crédits).

❖ **Piste de solution 5**

Intensifier la publicité des programmes en DPS auprès des étudiants au baccalauréat en droit ainsi que des professionnels de la santé.

PARTIE 3 : PISTES DE SOLUTIONS RELATIVES À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA DIPLOMATION

Considérant :

- Qu'une grande partie de la clientèle du programme de maîtrise en DPS n'est pas « captive », puisqu'inscrite à temps partiel et étant déjà sur le marché du travail;
- Que l'ampleur de la réalisation d'une maîtrise est parfois mal évaluée par l'étudiant;
- Que cette méconnaissance entraîne un taux de diplomation relativement faible, en partie dû à des transferts de la maîtrise vers le Diplôme en DPS.

❖ **Piste de solution 6**

Introduire une meilleure orientation des candidats à la maîtrise en DPS lors de l'admission, principalement ceux à temps partiel, et envisager avec eux la possibilité de s'inscrire d'abord au Diplôme et de transférer éventuellement à la maîtrise.

❖ **Piste de solution 7**

Aménager des plages horaires de cours à Sherbrooke pouvant mieux convenir à une clientèle sur le marché du travail.

❖ **Piste de solution 8**

Introduire graduellement des approches de formation à distance.

Considérant :

- Que la seule forme de production de fin d'études que constitue l'essai semble ne pas convenir à plusieurs types de clientèles de la maîtrise en DPS, notamment les étudiants à temps partiel;
- Que d'autres types de production de fin d'études sont tout à fait appropriés et adéquats comme modes d'évaluation au deuxième cycle;
- Que des productions de fin d'études variées peuvent contribuer à dynamiser le programme de maîtrise tout en favorisant la motivation des étudiants qui y sont inscrits;
- Qu'il existe différentes formules employées dans d'autres programmes dont il serait intéressant de s'inspirer.

❖ **Piste de solution 9**

Introduire un autre type de production de fin d'études que l'essai, comme le stage ou la réalisation d'un mandat.

[La visite des experts \(septembre 2016\)](#)

L'évaluation externe du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé a été menée par la professeure Michèle Giroux, de l'Université d'Ottawa et monsieur Patrick A. Molinari, Ad.E, MSRC, professeur émérite de l'Université de Montréal. La visite

d'expertise a eu lieu les 1^{er} et 2 septembre 2016. Les experts ont produit un rapport conjoint.

Les experts externes ont soulevé plusieurs commentaires positifs notamment la grande pertinence, scientifique, sociale et systémique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé.

Un addenda complète le rapport final en tenant compte des recommandations des experts.

[Le rapport final d'évaluation \(9 mai 2016\)](#)

Le processus de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé se termine par l'élaboration d'un rapport final d'auto-évaluation, d'un addenda pour donner suite à la visite des experts et d'un plan de mise en oeuvre des recommandations.

[Les décisions institutionnelles](#)

Le rapport final, le plan de mise en oeuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de droit lors de sa séance du 28 octobre 2016.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mars 2017. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé ainsi que le plan de mise en oeuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 26 avril 2017.

Lors de sa réunion du 10 mai 2017, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en oeuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes